

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 8b) de l'ordre du jour

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Soixante et unième session, Siège de l'OMS, Genève, 24 - 27 juin 2008*

### **RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

#### **DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DU CODEX**

- Conformément à l'article IX.6 du Règlement intérieur et aux *Principes concernant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius*, le Comité exécutif est **invité** à formuler des avis concernant les demandes d'admission au statut d'observateur d'organisations internationales non gouvernementales qui n'ont pas de lien avec la FAO ou de relations formelles avec l'OMS, comme indiqué dans les Annexes. Toute autre information pertinente reçue des organisations en question sera mise à la disposition du Comité exécutif dans un document distinct.
- Le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS décideront d'accorder ou non le statut d'observateur aux organisations candidates en tenant compte de tous les renseignements pertinents fournis par ces organisations et de l'avis du Comité exécutif.
- Le présent document concerne les demandes d'admission suivantes:

Annexe	Nom	Informations complémentaires
Annexe 1	GAIN (Global Alliance for Improved Nutrition)	CRD 2
Annexe 2	BEUC (Bureau européen des unions de consommateurs)	CRD 3

- Les demandes d'admission suivantes sont encore en suspens dans l'attente de renseignements complémentaires que doivent fournir les organisations candidates:

- AfricaBIO
- AIPG (Association for International Promotion of Gums)
- ALINA (Asociacion Latino Americana de la Industria Nacional de Agroquimicos)

- COPA/COGECA (Comité des organisations professionnelles agricoles de l'UE / Confédération générale des coopératives agricoles de l'UE)
- EFBW (Fédération européenne des eaux embouteillées) (est déjà doté du statut d'observateur sous le nom de GISENEC)
- FAAA (Food Allergy and Anaphylaxis Alliance)
- ICBWA (International Council of Bottled Water Associations) (Conseil international des associations de producteurs d'eau en bouteilles)
- NPA (Natural Products Association)

---

**ANNEXE 1: DEMANDE D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR - GAIN**

---

**a. Nom officiel de l'organisation dans différentes langues (avec initiales)**

Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN)

**b. Adresse postale complète, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique, ainsi qu'adresse télex et site web, le cas échéant**

37-39 rue de Vermont,

Boîte postale 55, CH-1211

Genève 20 – Suisse

Téléphone: +41 22 749 1850; Télécopie: +41 22 749 1851

[www.gainhealth.org](http://www.gainhealth.org)

**c. Objectifs et domaines de travail (mandat) de l'organisation, mode de fonctionnement (inclure statuts, acte constitutif, règlement, règlement intérieur, etc.) et date de création**

GAIN a pour mission de réduire la malnutrition par l'enrichissement des aliments et d'autres stratégies visant à améliorer la santé et la nutrition des populations à risque. GAIN crée des alliances réunissant des partenaires des secteurs public et privé autour d'objectifs communs et fournit un soutien financier et des compétences techniques. GAIN s'est fixé l'objectif d'atteindre 1 milliard de personnes avec des programmes d'enrichissement des aliments. Les projets en cours devraient toucher 650 millions de personnes lorsqu'ils seront pleinement opérationnels et de nouvelles stratégies sont élaborées pour atteindre 350 millions de personnes supplémentaires.

Le Programme d'enrichissement des aliments de GAIN offre des subventions essentiellement sur une base concurrentielle. Au niveau des pays, ce financement de départ sert de catalyseur à la création d'Alliances nationales pour l'enrichissement alimentaire qui soutiennent des programmes visant à ajouter des vitamines et des sels minéraux essentiels aux aliments de base consommés par les populations les plus nécessiteuses. GAIN soutient aussi des projets plus ciblés au niveau régional au sein des pays, par exemple la fourniture de farines riches en éléments nutritifs aux personnes porteuses du VIH/SIDA dans l'État du Tamil Nadu en Inde. GAIN soutient des projets d'importance majeure dans 18 pays.

Dans le cadre de son rôle grandissant de large alliance pour la nutrition, GAIN a créé un deuxième type de programme de subventions sur la nutrition des nourrissons et des enfants en bas âge (Infant and Young Child Nutrition - IYCN); ce programme est conçu pour stimuler les partenariats entre les secteurs public et privé, afin que les aliments de complément enrichis et les compléments alimentaires soient plus largement disponibles. La sous-alimentation touche 130 millions d'enfants et est responsable de la mort de 1,8 millions d'enfants.

Les Alliances de GAIN avec les entreprises dans le monde recherchent les moyens d'apporter des aliments enrichis bon marché à ceux qui en ont le plus besoin, y compris le nombre croissant de consommateurs décrits par les analystes spécialisés comme la « base de la pyramide ». GAIN a établi des partenariats avec des entreprises et des organisations. Ces partenariats sont toujours axés sur les résultats, ont des objectifs clairs et mesurables et suivent le même processus de gestion des projets que les activités financées par des dons.

Un programme détaillé de communication appuie la mise en place de campagnes médiatiques, de marketing social et de promotion.

Tous les programmes de GAIN sont soumis à la mesure et au contrôle des résultats afin de garantir qu'ils sont efficaces et économiques, et qu'ils progressent sur la voie des objectifs convenus.

GAIN a été créé en 2002, lors d'une session spéciale consacrée aux enfants aux Nations Unies et a été enregistré en tant que fondation privée suisse le 26 mars 2003.

- d. Organisations membres (nom et adresse de chaque organisation affiliée, méthode d'affiliation, indiquer, si possible, le nombre de membres et les noms des principaux responsables. Si l'organisation compte des membres admis à titre individuel, indiquer leur nombre approximatif dans chaque pays. Si l'organisation est de nature fédérale et compte des organisations internationales non gouvernementales parmi ses membres, indiquer si l'un quelconque de ces membres bénéficie déjà du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius)**

Ne s'applique pas, GAIN étant une fondation privée de droit suisse qui ne peut avoir de membres.

- e. Structure (assemblée ou conférence; conseil ou autre forme d'organe directeur; type de secrétariat général; commissions sur des sujets particuliers, le cas échéant, etc.)**

GAIN est administré par un Secrétariat se trouvant à Genève et dirigé par un Conseil composé de 16 membres qui sont de grandes entreprises commerciales (Danone, Unilever, Lombard Odier), des organisations de la société civile (Program for Appropriate Technology in Health (PATH), Micronutrient Initiative) et des organisations internationales de développement (Organisation mondiale de la Santé, Fonds des Nations Unies pour l'enfance).

Les membres du Conseil sont élus selon une procédure de nomination ouverte, coordonnée par le Secrétariat, visant à susciter un nombre important de candidatures qui peuvent appartenir aux groupes suivants: donateurs gouvernementaux; fondations et donateurs privés; Nations Unies et autres organisations multilatérales; associations professionnelles et d'entreprises; experts de pays en développement (y compris organisations non gouvernementales, gouvernements, université, secteurs commerciaux); organisations internationales non gouvernementales; instituts scientifiques; organisations de pays en développement; le pays hôte de la Fondation.

- f. Indication de la source de financement (par exemple, contributions, financement direct, contributions extérieures ou subventions)**

GAIN reçoit et a reçu des dons des donateurs suivants:

- a. Bill & Melinda Gates Foundation:
- b. ACIDI – Agence canadienne de développement international
- c. USAID – Agence américaine pour le développement international
- d. Banque mondiale

Durant l'année fiscale, GAIN a reçu des donateurs les montants suivants:

- |                                     |                |
|-------------------------------------|----------------|
| a. Bill & Melinda Gates Foundation: | 35 500 000 USD |
| b. Banque mondiale:                 | 5 099 520 USD  |
| c. USAID:                           | 2 474 000 USD  |

- g. Réunions (indiquer la fréquence et le nombre de participants en moyenne; envoyer le rapport de la dernière réunion, y compris les résolutions adoptées) sur des questions recoupant en totalité ou en partie le champ d'activités de la Commission**

Le Conseil d'administration de GAIN se réunit deux fois par an.

- h. Relations avec d'autres organisations internationales:**

- a. ONU et système de l'ONU (indiquer si l'organisation jouit du statut consultatif ou entretient des relations d'un autre type, le cas échéant)**

GAIN bénéficie de liens très étroits avec le système des Nations Unies, par exemple le conseil d'administration comprend de hauts représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Organisation mondiale de la Santé; par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets, elle entretient également des liens très étroits non seulement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance mais aussi avec le Programme alimentaire mondial des Nations Unies. GAIN a été créé

lors de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants en 2002 et a toujours respecté et fait siens la mission et le but des Nations Unies, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, GAIN n'est pas un organe des Nations Unies et a été créé en tant qu'organisation/fondation indépendante. GAIN doit beaucoup à sa coopération avec les institutions des Nations Unies et des nombreuses synergies qui en découlent.

**b. Autres organisations internationales (fournir de la documentation sur les activités de fond)**

**i. Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires**

Nous souhaiterions participer au groupe de travail électronique du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) pour participer à l'élaboration de la nouvelle norme sur les « aliments transformés à base de céréales pour nourrissons et enfants en bas âge ».

**j. Activités antérieures pour le compte de la Commission du Codex Alimentarius et du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires ou en rapport avec ceux-ci (indiquer toute relation des affiliés nationaux avec les comités régionaux de coordination et/ou les services centraux de liaison avec le Codex ou les comités nationaux du Codex pendant au moins les trois années précédant la demande)**

Néant.

**k. Domaine d'activité dans lequel la participation à titre d'observateur est demandée (commission et/ou organe subsidiaire). Si plusieurs organisations ayant des intérêts similaires sollicitent le statut d'observateur dans un domaine d'activité, ces organisations sont encouragées à se fédérer ou à s'associer aux fins de la participation. Si la formation d'une telle organisation n'est pas réalisable, la demande doit en indiquer les raisons.**

Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)

**l. Précédentes demandes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius, notamment celles faites par une organisation membre de l'organisation requérante. En cas d'admission, veuillez préciser quand et pourquoi il a été mis fin au statut d'observateur. En cas de refus, veuillez indiquer les motifs invoqués**

Néant.

**m. Langues (anglais, français ou espagnol) dans laquelle la documentation doit être envoyée aux organisations internationales non gouvernementales**

Anglais

**n. Nom, fonction et adresse de la personne fournissant les renseignements**

Marc Van Ameringen,

Directeur exécutif, GAIN

Rue de Vermont 37-39, B.P 55

CH-1211 Genève 20

**o. Signature et date**

Marc Van Ameringen

Directeur exécutif

Date:

**Appendices:** Extrait du registre, Statuts, Acte constitutif (voir CRD 2)

---

**ANNEXE 2: DEMANDE D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR - BEUC**

---

**a. Nom officiel de l'organisation dans différentes langues (avec initiales)**

BEUC - The European Consumers' Organisation

Bureau européen des unions de consommateurs

**b. Adresse postale détaillée, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique, ainsi qu'adresse télex et site web, le cas échéant**

Av de Tervuren 36 boîte 4

BE 1040 Bruxelles

Belgique

Tél. +3227431590

Télécopie +3227402802

Food@beuc.eu

**c. Objectifs et domaines de travail (mandat) de l'organisation, mode de fonctionnement (inclure statuts, acte constitutif, règlement, règlement intérieur, etc.) et date de création**

L'objectif du Bureau européen des unions de consommateurs est d'agir au nom de ses 41 organisations membres nationales pour essayer d'influencer l'évolution de la politique de l'Union européenne en faveur des consommateurs.

Voir document de séance portant la cote CRD 3.

**d. Organisations membres (nom et adresse de chaque organisation affiliée, méthode d'affiliation, indiquer, si possible, le nombre de membres et les noms des principaux responsables. Si l'organisation compte des membres admis à titre individuel, indiquer leur nombre approximatif dans chaque pays. Si l'organisation est de nature fédérale et compte des organisations internationales non gouvernementales parmi ses membres, indiquer si l'un quelconque de ces membres bénéficie déjà du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius)**

Le BEUC est ouvert à toute organisation de consommateurs nationale indépendante de n'importe quel pays européen. La qualité de membre à part entière ou ayant le droit de vote est réservée aux organisations des États membres de l'UE/EEE.

Voir document de séance portant la cote CRD 3.

**e. Structure (assemblée ou conférence; conseil ou autre forme d'organe directeur; type de secrétariat général; commissions sur des sujets particuliers, le cas échéant, etc.)**

L'organe directeur principal du BEUC est l'Assemblée générale de ses membres, qui se réunit normalement deux fois par an. Entre les assemblées générales, l'organisation est supervisée par un comité exécutif et gérée par le directeur et le secrétariat. Ce dernier compte actuellement 34 employés.

Organe directeur: exécutif. Voir document de séance portant la cote CRD 3

Secrétariat: Voir document de séance portant la cote CRD 3

**f. Indication de la source de financement (par exemple, contributions, financement direct, contributions extérieures ou subventions)**

Plus de 50 pour cent des recettes du BEUC proviennent des contributions recouvrées auprès de ses organisations membres – sur la base de 0,45 pour cent de leur chiffre d'affaire annuel. Nous recevons également une subvention annuelle de la Commission européenne, de l'ordre de 43 à 47 pour cent de notre budget total. Notre budget ordinaire (à l'exclusion des projets ponctuels) s'élève à 2,3 millions d'euros environ.

**g. Réunions (indiquer la fréquence et le nombre de participants en moyenne; envoyer le rapport de la dernière réunion, y compris les résolutions adoptées) sur des questions recoupant en totalité ou en partie le champ d'activités de la Commission**

Voir document de séance portant la cote CRD 3.

**h. Relations avec d'autres organisations internationales:**

**a. ONU et système ONU (indiquer si l'organisation jouit du statut consultatif ou entretient des relations d'un autre type, le cas échéant)**

**b. Autres organisations internationales (fournir de la documentation sur les activités de fond)**

Le BEUC est membre affilié (sans droit de vote) de l'Organisation internationale des consommateurs.

Le BEUC est un membre actif du Dialogue transatlantique des consommateurs, collaborant avec les organisations de consommateurs des États-Unis, notamment sur les questions alimentaires.

Le BEUC est membre du Groupe consultatif européen des consommateurs de la Commission européenne (GCEC).

**i. Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires**

Notre contribution consistera à présenter les vues consensuelles de nos membres sur les questions intéressant les consommateurs traitées dans différents comités du Codex. Étant donné l'adhésion de la Commission européenne et puisque de nombreuses associations professionnelles européennes bénéficient déjà du statut d'observateur, nous souhaitons ajouter la voix des organisations de consommateurs aux débats du Codex.

**j. Activités antérieures pour le compte de la Commission du Codex Alimentarius et du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires ou en rapport avec ceux-ci (indiquer toute relation des affiliés nationaux avec les comités régionaux de coordination et/ou les services centraux de liaison avec le Codex ou les comités nationaux du Codex pendant au moins les trois années précédant la demande)**

Le BEUC a contribué à ce jour, par le biais de l'Organisation internationale des consommateurs, à l'examen des questions suivantes:

- Pesticides – Comité du Codex sur les résidus de pesticides;
- Hygiène – Comité du Codex sur l'hygiène des denrées alimentaires;
- Allégations/étiquetage – Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires et Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime;
- Contribution régulière au Groupe spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies.

**k. Domaine d'activité dans lequel la participation à titre d'observateur est demandée (commission et/ou organe subsidiaire). Si plusieurs organisations ayant des intérêts similaires sollicitent le statut d'observateur dans un domaine d'activité, ces organisations sont encouragées à se fédérer ou à s'associer aux fins de la participation. Si la formation d'une telle organisation n'est pas réalisable, la demande doit en indiquer les raisons.**

Le Comité du Codex sur les principes généraux et le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants présentent pour nous un intérêt particulier.

Des contacts ont été pris précédemment avec le Comité régional pour l'Europe.

Tout en faisant connaître les préoccupations de ses membres européens, le BEUC continuera à travailler en étroite collaboration avec l'Organisation internationale des consommateurs et à partager avec elle la tâche consistant à faire entendre la voix des consommateurs dans nos travaux avec le Codex.

- l. Précédentes demandes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius, notamment celles faites par une organisation membre de l'organisation requérante. En cas d'admission, veuillez préciser quand et pourquoi il a été mis fin au statut d'observateur. En cas de refus, veuillez indiquer les motifs invoqués.**

Octobre 2004 – pas de décision définitive.

- m. Langues (anglais, français ou espagnol) dans laquelle la documentation doit être envoyée aux organisations internationales non gouvernementales**

De préférence en anglais, si possible aussi en français.

- n. Nom, fonction et adresse de la personne fournissant les renseignements**

Monique Goyens

Directrice générale du BEUC

Avenue de Tervueren 36/4

B-1040 Bruxelles

- o. Signature et date**

**Appendices:**

Relations de travail avec l'Organisation internationale des consommateurs (voir ci-après).

Statuts, liste des membres, rapport annuel (2006) (voir le document de séance portant la cote CRD 3).

## Relations de travail avec l'Organisation internationale des consommateurs

Cette annexe vise à préciser les relations de travail entre le BEUC et l'Organisation internationale des consommateurs (OIC) eu égard au Codex.

Le BEUC est membre de l'Organisation internationale des consommateurs. Le BEUC et l'OIC sont des organisations étroitement liées, avec des membres communs, mais ayant chacune un centre d'intérêt différent. L'OIC s'attache aux questions d'ordre mondial tandis que le BEUC est axé sur les développements affectant l'Union européenne.

L'intérêt du BEUC pour le Codex est de suivre les questions qui préoccupent particulièrement les consommateurs européens, notamment depuis l'adhésion de la Commission européenne, mais entend agir dans ce domaine en partenariat avec l'OIC.

Lorsqu'une réunion intéresse l'OIC et le BEUC, nous souhaiterions simplement nous joindre à la délégation de l'OIC. Lorsqu'une réunion intéresse uniquement le BEUC, nous souhaiterions participer en tant que BEUC.

Nous pourrions, dans certains cas, souhaiter intervenir séparément en tant que BEUC, sur des points spécifiques n'intéressant que le BEUC, lors de réunions auxquelles l'OIC est aussi représentée. Toutefois, nous ne présenterons un point de vue distinct à ces réunions (conformément aux règles du Codex) uniquement lorsque la question touche directement les consommateurs européens et que l'OIC n'y voit pas d'objection. Nous n'entendons pas présenter un point de vue qui serait en contradiction avec celui de l'OIC.

Il ne nous est donc pas possible de fournir au préalable une liste des réunions auxquelles nous pourrions souhaiter avoir une représentation BEUC distincte. Il s'agit plus de questions spécifiques que du type de réunions concernées. Quoiqu'il en soit, de tels cas ne se produiront que rarement. Même en regroupant nos ressources et en coopérant, comme nous le faisons, il nous est très difficile de représenter de façon adéquate les intérêts des consommateurs au sein du CODEX.

En résumé:

- 1 Le BEUC ne cherche pas à être représenté séparément ou parallèlement à la Commission du Codex ou à l'un de ses organes subsidiaires en tant que tel.
- 2 L'Organisation internationale des consommateurs, avec le plein appui du BEUC, jouera le rôle de chef de file en ce qui concerne la représentation des consommateurs auprès du CODEX.
- 3 Dans trois domaines, toutefois, le BEUC pourra souhaiter être représenté séparément ou parallèlement, dans la mesure où les textes pertinents du CODEX l'autorisent, à savoir:
  - à une réunion qui intéresse particulièrement le BEUC et à laquelle l'OIC n'est pas représentée;
  - à une réunion à laquelle l'OIC est représentée, pour l'examen d'un point de l'ordre du jour intéressant particulièrement le BEUC, mais pas l'OIC. Il pourra s'agir, par exemple, de questions ayant un impact régional (européen) spécifique, mais pas d'impact global. Lors de l'examen d'un tel point, seul le BEUC interviendrait. Dans la pratique, ces occasions seront sans doute rares, mais ne peuvent pas être exclues.

Si notre demande est acceptée, nous souhaiterions pouvoir être représentés séparément ou parallèlement dans les cas susmentionnés, sous réserve, bien entendu, des limites qui pourraient être imposées par les règles du CODEX.